



La Vie Avesnoise

www.avesnes-les-aubert.fr

N° 63 - Février 2020



Les vœux de la Municipalité
Des vœux tout en retenue... p 4-5



Friches
La démolition du
site SFM... p 6

■ Horaires de la mairie.



Les guichets sont ouverts au public le **lundi de 14h à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.**

■ Permanence de l'Espace Info Énergie.



Pour obtenir des conseils et un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subventions liés aux travaux

d'amélioration de votre habitat, M^{me} Amandine Raux, conseillère de l'EIE sera présente, sur rendez-vous au 03.62.53.25.18, le **lundi 17 février 2020 de 14h à 17h en mairie.**

■ Permanences du Secours Populaire.



Le Secours Populaire vous reçoit de 14h à 15h30 les **vendredi 7** pour la vente de chéquiers et les **20 ou 21 février** (selon la convocation) pour

le libre service à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse.

Contact : M^{me} Isabelle Libert.
☎ 06.09.43.82.82.

■ Restaurants du Cœur.



La distribution se fera les 6, 13, 20 et 27 février dans les bâtiments situés à côté des ateliers municipaux - 39 rue Henri Barbusse.

■ Le Secours Catholique.



En cas d'urgence, contactez le Secours Catholique de Cambrai au 18 rue du Petit Séminaire.
☎ 03.27.81.21.89.

■ Vous avez jusqu'au 7 février pour vous inscrire sur les listes électorales



Pour participer aux élections, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander en mairie, à être inscrit sur les listes électorales.

Aussi, pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, munissez-vous de vos papiers d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois, mentionnant bien l'adresse du domicile et rendez-vous au guichet n°3 de la Mairie.

■ Respectons le cimetière



Nous vous rappelons que pour permettre un calme propice au recueillement, la circulation des véhicules est interdite dans le cimetière, sauf pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les véhicules funéraires.

■ Inscriptions à l'école maternelle Danielle Casanova pour l'année scolaire 2020-2021



Les inscriptions seront effectuées par M^{me} Alexandre, directrice de l'établissement, tous les vendredis du mois de mars 2020 sur rendez-vous uniquement. Merci de

prendre votre rendez-vous par courriel à : ce.0590570z@ac-lille.fr ou par téléphone au 03.27.37.12.27 (uniquement le vendredi).

Pensez à vous munir d'un justificatif de domicile, du livret de famille et du carnet de vaccinations lors de votre rendez-vous.

Contact : École Danielle Casanova - rue Pasteur
☎ 03.27.37.12.27.

■ Consultations des nourrissons



L'Unité Territoriale de Prévention d'Action Sociale d'Avesnes-les-Aubert/Solesmes vous informe du calendrier du 1^{er} semestre 2020 des consultations de nourrissons.

Celles-ci se dérouleront sur rendez-vous les après-midis

- des : •Mardi 4, vendredi 21 et mardi 25 février,
- Mardi 3, vendredi 20 et mardi 24 mars,
- Mardi 7, vendredi 17 et mardi 28 avril,
- Mardi 5, vendredi 15 et mardi 26 mai,
- Mardi 2, vendredi 19 et mardi 23 juin.

Pensez à vous munir du carnet de santé de l'enfant et de la carte vitale lors du rendez-vous.

Contact : UTPAS - 25 rue Paul Vaillant-Couturier
☎ 03.59.73.36.50.

Bulletin mensuel d'informations municipales

3 rue Camélinat
59129 Avesnes-les-Aubert
Directeur de publication :
M. Alexandre Basquin
Photos, Conception, Rédaction :
Service Communication
de la Ville d'Avesnes-les-Aubert
Impression : Imprimerie Le Lièvre
16 Avenue de Saint-Amand
59300 VALENCIENNES
Diffusion : 1800 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2014
ISSN 2492-4326

Numéros Utiles

Mairie : 03.27.82.29.19 - Fax : 03.27.82.29.11
Services Techniques : 03.27.78.39.44
C.A.P.A.H.D. : 03.27.82.29.17
Accueil périscolaire « L'île aux enfants » : 03.27.82.29.04
Crèche : 03.27.79.78.21 - Relais d'Assistantes Maternelles : 07.86.56.26.25
U.T.P.A.S. : 03.59.73.36.50
Mission Locale : 03.27.70.86.59
Pompiers : 18 - Secours Médical : 15 - Gendarmerie : 17
Médecin de garde : 03.20.33.20.33 - Pharmacie de garde : 08.25.74.20.30
Point info déchets du SIAVED : 0800 775 537
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis : 03.27.75.84.79

Pour recevoir la newsletter municipale.

Abonnez-vous en mairie ou sur le site www.avesnes-les-aubert.fr



Ma commune aime lire et faire lire

Attention au chien



On dit de lui qu'il est le meilleur ami de l'homme, pourtant le chien peut parfois être à l'origine d'accidents graves. C'est pour cela que la loi du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection contre les chiens de première et de deuxième catégorie. Les propriétaires doivent en effet répondre à des obligations avec notamment l'obtention d'un permis de détention, délivré par le maire de la commune de résidence. Nous avons souhaité vous informer de ces obligations.

■ Obligations des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

La 1^{ère} catégorie regroupe les chiens d'attaque et la 2^{ème} catégorie regroupe les chiens de garde et de défense. La description des chiens concernés est donnée dans l'arrêté du 27 avril 1999.

Le propriétaire doit obligatoirement être majeur, ne pas être sous tutelle et ne pas être condamné pour crime ou pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Toute personne ayant acquis un chien de ces catégories doit détenir un permis de détention.

Pour obtenir ce permis de détention, le propriétaire devra remplir, dater et signer une demande de délivrance de permis de détention d'un chien catégorisé (document Cerfa n° 13996*01) et fournir l'ensemble des pièces demandées en mairie.

■ Règles de circulation et d'accès

Tous les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique ; les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie doivent également être impérativement muselés et tenus en laisse par une personne majeure (article L211-16 du Code rural).

■ Sanctions en cas de non respect de la loi

Un propriétaire ou un détenteur de chien catégorisé non titulaire du permis de détention est puni des peines prévues pour les contraventions de 4^{ème} classe (750 €). Cette sanction peut-être portée, en cas de défaut et après mise en demeure de régularisation, à 3 750 € d'amende et à 3 mois d'emprisonnement.

► **Pour la constitution d'une demande de permis de détention de chien catégorisé, merci de prendre rendez-vous en mairie auprès de M. Fabrice Dupont, Policier municipal au ☎03.27.82.29.19, le jeudi matin exclusivement.**

Bien trier vos déchets de collecte



Vous hésitez souvent entre bac de tri et poubelle d'ordures ? Voici quelques exemples qui vous aideront à devenir incollable sur le tri et le recyclage et à faire de ce geste un réflexe pour vous et votre famille.

Dans le bac de collecte sélective

Je mets uniquement les papiers, journaux, magazines, livres, enveloppes, les emballages en carton (non souillés), briques alimentaires, les emballages métalliques (boîtes de conserve, canettes, aérosols...), les bouteilles, flacons, bidons en plastique...

Dans le bac pour le verre

Je mets les bouteilles intactes sans bouchon, couvercle ou capsule, les pots et bocaux intactes sans

capsule ni couvercle, les bouteilles de parfum... Je ne mets pas les ampoules et néons, la vaisselle, faïence, porcelaine, les vitres et miroirs. Ces déchets sont à déposer en déchèteries.

Dans le bac des ordures ménagères

Je mets les épluchures et restes de nourriture, les mouchoirs, essuie-tout, la vaisselle cassée ou en carton, les pots, barquettes, sacs et films en plastique, les couches, lingettes et serviettes hygiéniques... Je ne mets pas les déchets de soins (médicaments, aiguilles...), les produits toxiques (à déposer en déchèteries), les déchets électroniques, les piles (à déposer en déchèteries), les cadavres d'animaux (renseignez-vous auprès de votre vétérinaire), les déchets verts (à déposer en déchèteries).

Vous avez un doute sur un déchet ?

Vous pouvez vous rendre sur le site consigneducnutri.fr afin de vous informer.

Des vœux tout en retenue

Pour respecter la réserve imposée par le code électoral, le ton neutre était de rigueur. La retenue, c'est tout le sens qu'a d'ailleurs pris cette cérémonie qui se voulait avant tout chaleureuse et conviviale, où il était important de se retrouver pour un moment de sympathie.



La halle des sports du collège était bien remplie.

Le 5 janvier dernier, la Municipalité n'a pas failli à la tradition de la cérémonie des vœux. M. Georges Bacquet, Premier Adjoint et M. Alexandre Basquin, Maire, ont pris tour à tour la parole à la halle des sports du collège Paul Langevin devant plus de 400 personnes. Nous vous en livrons quelques extraits.



M. Georges Bacquet, 1^{er} adjoint.

Tout d'abord, M. Georges Bacquet a insisté sur la nécessité de vivre en harmonie, avec et pour les autres, et surtout avec beaucoup de tolérance et d'écoute. Il a chaleureusement remercié, au nom de la Municipalité, « les nombreux acteurs de la vie municipale, en ayant une attention particulière pour les associations caritatives telles les Restos du Cœur et le Secours Populaire Français, toujours mobilisées et qui font un travail remarquable tout au long de l'année ».

Entre les prises de parole, une vidéo évoquant les actions en direction de la lecture publique et réalisée par le service communication de la ville, a été diffusée.

● La Fraternité

Dans cette période troublée où de nombreux conflits font rage dans certaines parties de notre planète, Monsieur le Maire a formulé « *des vœux de fraternité, de respect et de tolérance, pour un monde en paix, plus juste et plus humain. La fraternité, la solidarité, l'humanisme, le respect des différences, c'est aussi ce qui guide l'action municipale. À l'image, et pour ne citer que cet exemple, de cette belle solidarité intergénérationnelle entre les bénévoles du dispositif « Lire et faire lire » et les enfants des écoles* ».

Pour rappel, les bénévoles donnent de leur temps pour faire la lecture aux jeunes élèves, en collaboration avec les enseignants, et avec pour objectif de créer une appétence à la lecture.

Il a ainsi remercié chaleureusement chacune des bénévoles de ce dispositif.

Il remercia également les administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale et les bénévoles des associations caritatives « *pour leur présence et leur dévouement au service des autres* ».

● L'environnement

Alexandre Basquin a réaffirmé le soutien de la Municipalité aux belles initiatives comme, et pour ne citer que cet exemple, le projet autour de la protection des océans porté par les écoliers de l'école élémentaire Joliot-Curie.

« *La question environnementale étant en effet un enjeu d'avenir. Nous devons tous nous en saisir* ».

● Faire primer l'intérêt général et le bien commun

Rappelant le contexte ardu pour les communes aujourd'hui comme la baisse des dotations d'État, les transferts de charges nouvelles à assumer, les soubresauts législatifs et administratifs, la fin des contrats aidés, ou la menace qui pèse sur notre perception, Alexandre Basquin a affirmé qu'il s'agit « *de nombreux obstacles à franchir et de nombreux freins qu'il faut lever (...) sans pénaliser les habitants et sans remettre en cause nos services communaux* ».

Il ajouta qu'il est donc difficile dans ce contexte de répondre à toutes les sollicitations et à toutes les exigences, et qu'il faut « *toujours faire prévaloir l'intérêt collectif et par là même, l'intérêt supérieur de notre commune* ».

● Remercier toutes les personnes investies

Lors de cette cérémonie, les personnes investies dans la vie communale ont été saluées : les élus, le personnel communal, les associations avesnoises qui rythment la vie de la commune, les forces de gendarmerie nationale, les sapeurs-pompiers, les artisans et commerçants, les enseignants, les nombreux bénévoles et tous les partenaires institutionnels qui soutiennent la Municipalité.

En vidéo

Vous pouvez retrouver la vidéo qui a été diffusée lors de la cérémonie des vœux sur le site internet de la ville : www.avesnes-les-aubert.fr



RETOUR EN IMAGES



Noël. Les bénéficiaires du CCAS et les Aînés ont été accueillis chaleureusement à la salle Georges Cacheux pour la distribution du traditionnel colis. Les résidents du « Bois d'Avesnes » n'ont pas été oubliés.



Pétanque. Les Pétanqueux Avesnois ont respecté la tradition de la galette des rois le 11 janvier à l'occasion de leur assemblée générale.



Don du Sang. Le 13 janvier, 47 volontaires ont participé au don du sang organisé par l'Établissement Français du Sang et la municipalité. Nous les remercions.



Randonnée. Les Randonneurs Avesnois ont tenu leur assemblée générale le 17 janvier dernier.

Téléthon 2019. Le dernier téléthon avesnois a récolté 5 232,44 €. Nous félicitons vivement l'association Dynamic Projets, la coordination 59h de l'AFM-Téléthon, les bénévoles, les commerçants, les artisans, les associations participantes, les écoles primaire et maternelle, le collège, les exposants, les généreux donateurs et toutes les personnes qui se sont mobilisées avec force pour cette noble cause.



Restaurant scolaire. Le 7 janvier, les enfants inscrits à la cantine ont pu se régaler avec de bons jus de fruits à l'occasion d'une animation « smoothies ».



Friches. Les travaux de démolition du site SFM de la rue Henri Barbusse se terminent. Les anciens bâtiments viennent d'être démolis.



La place Jean Jaurès. Pour faciliter sa traversée par les personnes en situation de handicap, cette place vient de bénéficier d'aménagements de mise aux normes d'accessibilité. Elle est donc pleinement sécurisée afin que les piétons puissent la parcourir en toute sécurité et de manière tranquillisée.

Autant de livres à découvrir...

Notre bibliothécaire municipale a tenu à vous faire partager ses "coups de cœur" du moment que vous pouvez découvrir à la bibliothèque.



■ « **Journal d'un amour perdu** »
d'**Éric-Emmanuel Schmitt**

« Maman est morte ce matin et c'est la première fois qu'elle me fait de la peine ».

Pendant deux ans, Éric-Emmanuel Schmitt tente d'apprivoiser l'inacceptable : la disparition de la femme qui l'a mis au monde. Ces pages racontent son « devoir de bonheur » : une longue lutte, acharnée et difficile, contre le chagrin. Demeurer inconsolable trahirait sa mère, tant cette femme lumineuse et tendre lui a donné le goût de la vie, la passion des arts, le sens de l'humour, le culte de la joie. Ce texte explore le présent d'une détresse tout autant que le passé d'un bonheur, tandis que s'élabore la recomposition d'un homme mûr qui n'est plus « l'enfant de personne ».



■ « **L'ombre de la menace** » de
Rachel Caine

La vie sans histoire de Gina vole en éclats lorsque la police découvre un corps sans vie perdu dans le

garage familial. Le mari de Gina est condamné à mort. Elle est acquittée. Mais l'opinion publique reste persuadée qu'elle était complice de son mari, du moins qu'elle couvrait sa folie meurtrière. Victime de harcèlement, elle décide de fuir avec ses enfants. Mais, où qu'elle aille, quelqu'un dans l'ombre l'épie, l'obligeant sans cesse à changer d'identité et de vie. Quatre ans ont passé. Gina vit à Stillhouse Lake, où elle commence enfin à baisser la garde. Jusqu'à ce qu'un cadavre de femme soit repêché du lac...



■ « **Max et l'oiseau** »
d'**Ed Vere**

Quand Max rencontre Loiseau, il lui demande aussitôt d'être son ami. Seulement, Loiseau est un oisillon. Et Max, comme tous les chats, voudrait

aussi l'attraper et le manger. Alors Loiseau, rusé, lui propose un marché : Max pourra essayer de l'attraper lorsque Loiseau aura appris à voler. Marché conclu ! Voler s'avère plus difficile qu'il n'y paraît : reste à nos deux complices à s'entraider. Consulter tous les livres de la bibliothèque, agiter ses ailes sans s'arrêter, demander l'aide du pigeon le plus expérimenté... rien n'y fait ! Ils sont sur le point d'abandonner, quand, au énième battement d'ailes, Loiseau réussit à décoller. Maintenant que Loiseau sait voler, Max pourrait essayer de l'attraper. Mais, après tout ce temps passé avec lui, il n'en a plus envie : Loiseau est devenu un véritable ami.

La bibliothèque est ouverte au public
le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 14h à 17h.

Bâtiment Suzanne Lanoy - rue Camélinat.
L'inscription est gratuite pour les Avesnois(es).

RENDEZ-VOUS ASSOCIATIF

Loto de l'APE des écoles primaire et maternelle

1 carton 2€
3 cartons 5€
7 cartons 10€
15 cartons 20€

L'association des parents d'élèves
Des écoles Maternelle et Primaire
Organise leur traditionnel loto familial

Samedi 07 mars 2020
ouverture des portes 18h30
Salle des sports-Collège Paul Langevin
Avesnes-Les-Aubert

Restauration et buvette sur place

Bons d'achats de 20€ à 300€
Sur 5 séries.

Plus une série spéciale enfants avec
Entrées pour un parc d'attractions
Nintendo Switch
Carte cadeaux
et de nombreux autres lots !!!

Réservations recommandées !
Via facebook : Ape Avesnes Les Aubert
Par mail : apeavesneslesaubert@gmail.com
Les bénéficiaires financent les sorties de fin d'année des deux écoles.
IPNS

Pour financer les sorties de fin d'année des écoliers, l'Association des Parents d'Elèves des écoles primaire et maternelle organise son traditionnel loto familial, le samedi 7 mars 2020 à la halle des sports du collège Paul Langevin d'Avesnes-les-Aubert.

Venez tenter de remporter des bons d'achats de 20€ à 300€ sur 5 séries. Également une série « spéciale enfants » permettra de gagner une carte cadeau jouet, des entrées dans un parc d'attractions ou encore une console Nintendo Switch !
Tarifs : 1 carton 2€, 3 cartons 5€, 7 cartons 10€ et 15 cartons 20€.

Ouverture des portes à 18h30, buvette et restauration sur place.

Réservations recommandées sur la page Facebook :
Ape Avesnes Les Aubert
ou par mail : apeavesneslesaubert@gmail.com

« ACTION-Services », l'entreprise d'insertion créée par l'association ACTION



L'association ACTION qui multiplie les actions en faveur de l'insertion professionnelle, a développé ACTION-Services. Cette entreprise participe à l'insertion professionnelle de personnes motivées que l'association ACTION accompagne vers des emplois stables et durables. Avec pour ambition de continuer à développer l'emploi local en proposant différents services payants auprès des particuliers.



M^{me} Muriel Marin, employée d'ACTION-Services aide M^{me} Solange Cattiaux à utiliser une tablette numérique.

Ainsi, ACTION-Services peut répondre à vos besoins en matière de :

- ♦ Bricolage (peinture intérieure et extérieure, rejointoiement de façade, carrelage,...),
- ♦ Jardinage (semier, cultiver et récolter),
- ♦ Entretien des espaces verts (taille de haies et arbustes),
- ♦ Ramassage de déchets verts et d'encombrants,
- ♦ Déménagement,
- ♦ Aide aux outils numériques à domicile (ordinateur, téléphone, tablette...),
- ♦ Services à la personne (nettoyage, aide à la couture, aide au repas et courses).

Vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à prendre contact avec M^{me} Doriane Ambruoso ou M^{me} Muriel Marin, chargées de développement au ☎03.27.82.29.82.

■ NOS JOIES, NOS PEINES

■ Ils ont vu le jour

LEROUX Clélia, née le 10/12/2019 de Pascal Leroux & Alix Vansteenkiste, 56 rue Gabriel Péri.

HERBIN Inès, née le 19/12/2019 de Cédric Herbin & Laurence Minair, 117 bis rue Karl Marx.

ROVERE Liam, né le 25/12/2019 de Dylan Rovere & Cindy Géhéniaux, 155 rue Henri Barbusse.

CARLIER Raphaël, né le 27/12/2019 de Florian Carlier & Catherine Ranson, 34 rue Waldeck-Rousseau.

■ Ils nous ont quittés

MONIEZ Épouse HERBIN Louissette, 73 ans, 19 bis rue Léon Gambetta.

MONIEZ René, 87 ans, 144 rue Sadi Carnot.

GLAY Éric, 66 ans, 133 rue Henri Barbusse.

■ AGENDA

Samedi 8 février

■ **LOTO DE L'APE DU COLLÈGE PAUL LANGEVIN**. À la salle des fêtes de Saint-Vaast-en-Cambrésis à 16h. Ouverture des portes à 14h30. Renseignements sur leur page facebook : [ape.college.avesnes](https://www.facebook.com/ape.college.avesnes).